

## Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa)

Vous voulez être animateur dans des accueils collectifs de mineurs (colonie de vacances, centre de loisirs...) ? Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) vous le permet. Vous devez avoir au moins 16 ans. L'obtention du Bafa est soumise à une formation théorique et pratique payante. Vous pouvez bénéficier d'une aide financière. Nous vous présentons les informations à connaître.

### Qu'est-ce que le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) ?

Le Bafa est un diplôme non professionnel.

Il vous permet d'encadrer des enfants et des adolescents, à titre non professionnel et de façon occasionnelle.

La formation au Bafa a pour objectif de vous préparer à exercer notamment les fonctions suivantes :

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs et en particulier les sensibiliser aux risques liés aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité

Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs

Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Il a aussi pour objectif de vous permettre de développer vos aptitudes, notamment les suivantes :

Construire une relation de qualité avec les membres de l'équipe pédagogique et les mineurs et veiller à prévenir toute discrimination

Transmettre et faire partager les valeurs de la République (par exemple, la laïcité).

### Qui peut passer le Bafa ?

Pour suivre la formation au Bafa, vous devez avoir au moins **16 ans** le 1<sup>er</sup> jour de la session de formation (générale). L'inscription administrative est autorisée 3 mois avant.

### Comment s'inscrire au Bafa ?

Vous devez vous inscrire en accédant au téléservice d'inscription au Bafa.

Vous devez cliquer sur votre région de résidence.

- [Inscription au Bafa et au BAfd](#)

Pensez à transmettre une copie recto-verso de votre pièce d'identité via votre espace personnel.

#### À noter

Ce téléservice vous donne accès à la liste des organismes de formation (nationaux et régionaux) auxquels vous pouvez vous adresser.

### Comment se passe la formation au Bafa ?

#### Déroulement

Pour obtenir le diplôme du Bafa, vous devez suivre **2 sessions de formation théorique et 1 stage pratique** qui se déroulent obligatoirement dans l'ordre suivant :

Session de **formation générale**, qui vous permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (8 jours minimum)

**Stage pratique** dans un séjour de vacances, un accueil de scoutisme ou un accueil de loisirs qui vous permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours minimum)

Session d'**approfondissement** (6 jours minimum) ou de **qualification** (8 jours minimum) qui vous permet d'approfondir, de compléter, d'analyser vos acquis et besoins de formation.

La session d'approfondissement ou de qualification peut se dérouler à l'étranger.

#### En savoir plus sur le déroulement des sessions

Le directeur de chacune des sessions théoriques rend, après consultation de l'équipe pédagogique, un avis motivé par une appréciation sur vos aptitudes.

En cas d'avis favorable rendu par le directeur de la session de formation générale, vous devenez animateur stagiaire et vous pouvez effectuer le stage pratique.

En cas d'avis défavorable, vous ne pouvez pas poursuivre le cursus et devez participer à une nouvelle session de formation générale.

Vous avez le choix entre une session d'approfondissement (pour améliorer vos aptitudes à exercer les fonctions d'animateur) et une session de qualification.

La session de qualification vous permet d'acquérir des compétences dans un domaine spécialisé : voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade.

Si vous choisissez la qualification surveillance de baignade, vous devrez la renouveler tous les 5 ans.

#### À noter

Vous pouvez toujours vous inscrire à une session de qualification après avoir obtenu votre Bafa.

#### Durée totale de la formation

La durée totale de la formation ne peut pas excéder 30 mois.

Au-delà de ce délai, vous perdez le bénéfice des étapes déjà franchies.

**Combien coûte la formation au Bafa ?**

**Coût**

La formation est payante.

Elle varie selon l'organisme de formation.

**Peut-on obtenir une aide pour financer sa formation au Bafa ?**

Plusieurs types d'aides existent, en particulier celles proposées par les caisses d'allocations familiales (Caf ou, si vous dépendez du régime agricole, MSA).

Votre caisse d'allocations familiales (Caf) peut vous accorder une aide pour financer votre Bafa.

Il existe les 2 types d'aides suivants :

Aide nationale d'un montant de 200 €

Aides locales.

Pour demander l'aide de 200 €, vous devez utiliser le formulaire suivant :

Vous devez envoyer votre demande dans un **délai de 3 mois** maximum après votre inscription à la session d'approfondissement (ou de qualification).

Votre Caf locale peut vous accorder une aide complémentaire.

Renseignez-vous auprès de la Caf de votre département.

**Où s'adresser ?**

Caisse d'allocations familiales (Caf)

- Bafa : formulaire de demande d'aide financière de la Caf

Certaines caisses de la MSA (Mutualité sociale agricole) proposent une aide pour financer la formation Bafa.

Renseignez-vous auprès de votre caisse MSA.

**Où s'adresser ?**

Mutualité sociale agricole (MSA)

Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de votre mairie.

Si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez vous renseigner auprès de France Travail (anciennement Pôle emploi) pour connaître les aides financières auxquelles vous avez accès.

Certains conseils départementaux ou régionaux accordent également des aides.

**Où s'adresser ?**

Mairie

**Où s'adresser ?**

France Travail (anciennement Pôle emploi)

**Où s'adresser ?**

Services du département

**Où s'adresser ?**

Conseil régional

**Comment la formation au Bafa est-elle validée ?**

En fin de cycle, les 3 étapes validées par les directeurs de session sont examinées par le jury du Bafa de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES).

C'est ce jury qui vous octroie ou non le diplôme.

Le brevet est délivré par le recteur de région académique du lieu de votre résidence.

Si vous n'obtenez pas le diplôme, vous disposez d'un délai de 12 mois pour recommencer les sessions de formation ou le stage pratique non validés.

**À savoir**

vous pouvez ensuite passer le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) ou rajouter une session de qualification (voile, canoë-kayak, activités de loisirs motocycliste, surveillance de baignade). Vous pouvez aussi vous engager dans une formation professionnelle – APPLICATION/PDF – 1.4 MB afin de vous spécialiser dans une activité (escalade, VTT...).

**Quelle est la durée de validité du Bafa ?**

La Bafa a une durée de validité **illimitée**.

**Quelles sont les équivalences du Bafa ?**

Les fonctions d'animation peuvent être exercées, sous conditions, par les titulaires de certains diplômes dont la liste est fixée par arrêté (par exemple les diplômes délivrés par la Fédération du scoutisme français).

**À noter**

Une équivalence est accordée aux personnes ayant obtenu le brevet d'animateur de centres de vacances (BACV) ou l'attestation d'équivalence au brevet d'animateur de centres de vacances (BACV) de la Communauté française de Belgique.

**Que faire en cas de perte de son Bafa ?**

Aucun duplicata du Bafa n'est délivré en cas de perte.

Cependant, vous pouvez demander une attestation de délivrance du diplôme.

Pour ce faire, vous devez vous renseigner sur le site suivant en sélectionnant votre région :

- Site Bafa – BAFD

Si vous avez utilisé ce site dès votre inscription, l'attestation est disponible en ligne.

**Attention**

si vous avez changé de nom depuis l'obtention du Bafa, vous devez préciser le nom sous lequel vous aviez obtenu le diplôme.

**Bafa et BAFD**

**Et aussi...**

- Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD)

**Pour en savoir plus**

- Accueils collectifs de mineurs (ACM) avec hébergement

Source : Ministère chargé de la jeunesse

- Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa)

Source : Ministère chargé de la jeunesse

- Métiers et diplômes professionnels relevant du sport et de l'animation

Source : Ministère chargé de la jeunesse

- Jeunes.gouv.fr

Source : Ministère chargé de la jeunesse

**Où s'informer ?**

- **Bureau information jeunesse**

- Mission locale

- Délégation régionale académique – Jeunesse, engagement et sports

**Services en ligne**

- Inscription au Bafa et au BAFD

Téléservice

**Textes de référence**

- Code de l'action sociale et des familles : articles D432-10 à D432-11

Formation au Bafa

- Arrêté du 15 juillet 2015 relatif aux Bafa et BAFD en accueils collectifs de mineurs

Articles 9 à 24

- Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes pour exercer des fonctions d'animation et de direction en structure d'animation

Équivalence fonctions d'animation



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00